



## Langue à parler à l'étranger ?

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **12:42**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

Je reviens vers vous , pour savoir si ce que mon mari me dit est possible . Il veut s'installer chez son amie du Liban définitivement , dès sa retraite. Il aura forcément le logement ( chez elle) . Il veut y travailler, mais ne parlant ni l'Anglais , ni l'Arabe , il dit que ça ne sert à rien . Pourtant j'ai lu sur différents sites, que pour travailler dans un pays étranger , nous devons connaître la langue du pays dans lequel on veut y vivre et surtout travailler . Suis dans le faux , ou bien c'est mon mari qui est dans le vrai ? Merci de m'avoir lu , j'attends vos réponses . Bonne journée à tous .

Par **amajuris**, le **04/01/2018** à **15:22**

bonjour,  
je ne connais pas de pays ou il existe ce genre d'obligations.  
il peut exister une obligation si vous demandez la nationalité du pays.  
en outre le liban est un pays ou la langue française est utilisée par de nombreux libanais.  
son utilisation est même prévue par la constitution libanaise.  
salutations

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **16:29**

Merci de m'avoir répondu . Cependant soyez certain, que si vous voulez par exemple vous

installez aux U S A , il est impératif de parler l'Anglais , même pour un cours séjour . J'y ai des amis là bas , nous devons répondre pas moins de 50 questions en Anglais, même si l'ont vous accueil, à la sortie de l'avion par ces dits amis .je veux bien croire qu'au Liban , on parle couramment le Français, mais vous ne pouvez pas travailler qu'avec des personnes, qui eux ne parlent que l'Arabe . Ce qui me parais normal. une infirmière ou médecin , ne soignent pas que des personnes qui parlent que le Français .Mon mari veut être ""consultant"" là bas

Par **amajuris**, le **04/01/2018** à **19:07**

la question concernait l'établissement au Liban, j'ai répondu pour ce pays.  
pour les professions que vous indiquez, les étrangers à un pays considérés doivent obtenir l'équivalence de leurs diplômes pour exercer en france.  
il est clair que pour exercer certaines professions, il soit nécessaire de parler la langue du pays.

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **19:15**

Bsr,  
Parler le Français est le fait de 45% de la population Libanaise et le français est la langue de prestige du Liban. Il a d'ailleurs sa place dans la constitution, même s'il a perdu son statut de seconde langue officielle.

Les Français sont particulièrement bien accueillis dans cette région du monde largement francophile  
Travailler par exemple dans l'édition ou la presse est un bon filon car le Liban est le premier producteur et importateur de presse et de livres français de tout le Moyen-Orient !

Donc cette personne ne devrait pas rencontrer de problème.

Par **eozen**, le **05/01/2018** à **09:21**

Bonjour,

En France il est pourtant bien obligatoire de parler le français!!!??

Par **amajuris**, le **05/01/2018** à **09:33**

si vous croyez que toutes les personnes vivant en france parlent le français, vous vous trompez.  
je ne connais aucun texte qui oblige les personnes résidentes en france régulièrement à connaître la langue française.

Par **eozen**, le **05/01/2018** à **10:13**

Bjr,

Constitution actuelle:

"Titre premier : De la souveraineté

Article 2 : La langue de la République est le français."

Que même les employés publics ne parlent pas le français n'est pas légal pour autant!

Par **Tisuisse**, le **06/01/2018** à **08:28**

Bonjour,

De toute façon, le présent forum est un forum juridique franco-français donc nous sommes incompétent pour donner des infos fiables, la législation pouvant changer tellement vite sur place. Pour cette problématique, il vaut mieux que Francette s'adresse directement à l'Ambassade du Liban à Paris (coordonnées sur internet).